

## Compte rendu de séance Séance du 30 septembre 2016

L'an 2016, le 30 septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOUBERT Jean-Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/09/2016. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26 septembre 2016.

Présents : M. JOUBERT Jean-Pierre, Maire, Mmes : CAMUS Marie-Hélène, CERCEAU Christelle, CREACH Josette, DUWEZ Nathalie, FRANJOU-HERVILLARD Dorianne, JAN-AILLERET Edith, PAYAN Chantal, PORTELETTE Béatrice, ROUBAÏ DELILLE Anne-Isabelle, MM : BASSOULET Frédéric, BOUILLETTE Lionel, DE FARIA CASTRO Custodio, DEMIÈRE Serge, GILLES François, GIRAUDET Bernard, LAVELLE Sylvain, MIROUX Jean-Paul, QUENU Nicolas, TORRES Alain, VALENTE Victor

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MOURICHON Véronique à M. VALENTE Victor, SOLER Joëlle à M. QUENU

Absent(s) :

A été nommé(e) secrétaire : M. LAVELLE Sylvain

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 21

**Date de la convocation** : 26/09/2016

**Date d'affichage** : 26/09/2016

### **SOMMAIRE**

- 1 Installation de Monsieur François GILLES, Conseiller Municipal
- 2 Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 juillet 2016.
- 3 Transfert du contrat de bail de la société Bouygues à Cellenex.
- 4 Modification et approbation du règlement intérieur de la salle de la Renaissance.
- 5 Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la réfection de chaussée suite à la crue du Loing de juin 2016.
- 6 Décision modificative budgétaire Budget M14 commune.
- 7 Abattement de taux sur la taxe d'habitation 2017.
- 8 Répartition des sièges au futur conseil communautaire
- 9 Avis sur l'adaptation de limites territoriales d'arrondissement en Seine-et-Marne.
- 10 Donations.
- 11 Informations diverses.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'ajouter un point à l'ordre du jour, concernant une demande de subvention au titre des inondations auprès de la région.

*Accepté à l'unanimité*

## **1 – Installation de Monsieur François GILLES, Conseiller Municipal**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au décès brutal de Marc GOUREE, conseiller municipal, en juillet dernier, il convient d'installer un nouvel élu issu de la liste « Agir ensemble pour l'Avenir de Bourron-Marlotte ». Dans l'ordre de cette liste, c'est Nadège BELLO qui devait rejoindre le Conseil municipal. Madame BELLO a fait savoir par courrier à Monsieur le Maire qu'elle ne pouvait assumer la fonction.

En conséquence, le suivant de liste, **François GILLES**, est installé en qualité de Conseiller municipal.

## **2 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 juillet 2016**

### **Procès-verbal de la précédente séance**

Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juillet 2016.

**Vote** : Adopté à l'unanimité

### **Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

#### **- Droit de préemption urbain**

- Opération ayant donné lieu à l'exercice du droit de préemption : 0
- Opération n'ayant pas donné lieu à l'exercice du droit de préemption : 14

## **3 - Transfert du contrat de bail de la société Bouygues à Cellenex.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal la société BOUYGUES qui exploite le relai téléphonique installé sur le site de la déchetterie, souhaite transférer l'autorisation d'occupation du domaine public qu'elle a obtenue de la commune à la société CELLNEX France à compter du 1er octobre 2016.

Le Conseil municipal est invité à autoriser ledit transfert en autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant tripartite.

**Vote** : Adopté à l'unanimité

## **4 - Modification et approbation du règlement intérieur de la salle de la Renaissance.**

La commune a l'usage de locaux dans l'immeuble communément appelé « La Renaissance » - 37, rue Murger – deux espaces précédemment utilisés par l'OTSI. Depuis le déménagement de l'Office de Tourisme à la maison Monier, une partie des locaux est utilisée par la nouvelle association « Festiv' Bourron-Marlotte » mais l'autre partie est vide.

Aussi, pour permettre à certaines associations de Bourron-Marlotte de disposer d'espaces administratifs et/ou de rencontre et de convivialité, la commune a décidé de mettre ces locaux à disposition. Dans un premier temps c'est l'association "Le Rûcher" qui utilisera cette salle.

Madame Franjou-Hervillard demande si cette salle sera uniquement réservée pour l'association "Le Rucher". Monsieur le Maire répond que toutes les associations de Bourron-Marlotte pourront y avoir accès, sous réserve de respecter les modalités de réservation, qui restent les mêmes que pour tous les locaux communaux.

**Vote** : Adopté à l'unanimité

## **5 – Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la réfection de chaussée suite à la crue du Loing de juin 2016.**

Monsieur le Maire évoque la crue exceptionnelle du Loing, lors des inondations catastrophiques de juin dernier. Bien que la commune ait été assez préservée par rapport à d'autres, plusieurs voies ont été endommagées, entraînant des frais obligatoires de réfection de chaussée non pris en charge par les assurances. Les devis établis font ainsi état d'une somme globale de 74.129,00 € HT que le budget communal n'est pas en mesure d'absorber à lui seul.

En conséquence, le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de la sénatrice Anne CHAIN-LARCHE pour 30%.

**Vote :** *Adopté à l'unanimité*

## **6 - Décision modificative budgétaire Budget M14 commune.**

Monsieur le Maire explique que l'exécution budgétaire telle qu'analysée en commission des finances le 23 septembre dernier laisse apparaître un manque de provisionnement des charges de personnel (chapitre 012).

Ceci s'explique par plusieurs éléments non connus au moment de l'élaboration du Budget Primitif qui viennent alourdir le poids des charges salariales.

En effet, le gouvernement a décidé au 1er semestre 2016 une revalorisation du point des fonctionnaires, la refonte du régime indemnitaire des agents de catégorie C, une augmentation des cotisations CNRACL (part salariale et patronale).

A ceci s'ajoute le remplacement d'agents absents pour maladie, même si cela a été fait à minima et principalement par des agents de la commune à temps non complet sur la base du volontariat.

Ceci a pour conséquence un besoin de financement de 9.500 € supplémentaires à rajouter au chapitre 012.

La somme est issue des charges à caractère général (chapitre 011) et peut être répartie comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
60621-Combustibles	- 4 500.00 €	6411-Personnel titulaire	7 110,00 €
60628-Autres fournitures non stockées	- 2 000.00 €	6453-Cotisations aux caisses de retraite	1 000.00 €
61551-Matériel roulant	-1 000.00€	6455-Cotisations assurance du personnel	580.00 €
6232-Fêtes et cérémonies	-1 000.00 €	6456-Versement FNC du SFT	730.00 €
62878- Autres organismes	-1 000.00 €	6475-médecine du travail	80.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>-9 500.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 500.00 €</b>

**Vote :** *Adopté à l'unanimité*

## **7 – Abattement de taux sur la taxe d’habitation 2017.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les délibérations à caractère fiscal doivent être prises avant le 1<sup>er</sup> octobre de l’année qui précède. En matière d’abattements fiscaux de la taxe d’habitation, les dernières délibérations prises remontent à 1980 et 1990. Il convient donc de les actualiser et de faire coïncider lesdits abattements avec une conjoncture budgétaire communale très différente d’il y a bientôt 40 ans.

Actuellement, les administrés qui paient la taxe d’habitation bénéficient de divers abattements :

- un abattement général de base de 15% qui concerne tous les foyers et qui s’applique sur les bases d’imposition ;
- un abattement supplémentaire pour charge de famille de 10% pour les deux premières personnes à charge, et de 20% à partir de la troisième personne à charge ;
- un abattement supplémentaire de 5% pour les foyers non imposables sur le revenu.

Monsieur le Maire précise que le Conseil municipal peut supprimer, moduler à la hausse ou à la baisse ces abattements, voire en créer d’autres. Pour éclairer la décision, il faut reprendre le contexte actuel de construction d’un budget communal.

Depuis 2012, les dotations annuelles de l’état aux collectivités n’ont fait que baisser. Pour notre commune, la perte s’élève pour une période de quatre ans à 201 754 €, soit -47%. En 2016, la dotation pour la commune avait été estimée au Budget Primitif à 240.000 €, alors qu’elle ne sera que de 226.589 €, soit un manque de 13 411 €.

Parallèlement, les communes ont subi des augmentations de charges non annoncées lors de la construction budgétaire (cf. Point 6 précédent).

Ainsi, les perspectives de construction budgétaire 2017 sont pessimistes. Elles imposeront de revoir encore l’affectation des futures dépenses en vue de limiter les charges courantes de fonctionnement pour faire de nouvelles économies, mais l’on sait dès à présent que l’équilibre budgétaire ne pourra se faire que par des recettes supplémentaires.

La municipalité a vivement conscience de la pression fiscale générale qui pèse sur les foyers imposables de la commune, et de l’augmentation importante de tous les impôts ces dernières années. Elle ne mésestime pas les situations connues par l’ensemble des foyers bouronnais-marlottins mais l’absence de plan global d’entretien du patrimoine communal lors de la dernière mandature fait peser sur l’actuelle le poids de dépenses indispensables si l’on veut entretenir ou rénover la voirie, les espaces publics et les biens communaux.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d’accepter de baisser l’abattement général de base de 5% pour le passer à 10%, ce qui aurait pour effet d’augmenter la recette 2017 de l’ordre de 24.000 €, répartie sur les 1.083 foyers fiscaux concernés, soit une augmentation moyenne de 22,16 € l’an par foyer.

**Vote :** *Adopté à la majorité (2 voix contre, Madame Franjou-Hervillard et Monsieur Giraudet et 1 abstention Monsieur Miroux Jean-Paul).*

En parallèle, Monsieur le Maire propose de ne pas remettre en cause les abattements spécifiques, considérant que l'effort fiscal doit porter sur la totalité des ménages. Par contre, il est proposé de créer un nouvel abattement pour les foyers ayant à charge une / des personne(s) handicapée(s), afin de les aider dans leur quotidien. Cet abattement spécial sera de 10%.

**Vote :** Adopté à l'unanimité

## **8 – Répartition des sièges au futur conseil communautaire**

Monsieur le Maire rappelle qu'avant l'été, le Conseil municipal de Bourron-Marlotte avait débattu dans le cadre de la loi NOTRe de la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). L'assemblée avait émis un avis favorable malgré quelques réserves sur la cohérence territoriale, l'équilibre de gouvernance et les projets structurants.

Depuis, le dossier a progressé, et l'arrêté préfectoral du 3 mai 2016 prévoit la fusion des communautés de communes « Entre Seine-et-Forêt » et du « Pays de Fontainebleau », et l'extension du nouveau groupement aux communes d'Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole, Bois-le-Roy, Chartrettes, Achères-la-Forêt, Boissy-aux-Cailles, La Chapelle-la-Reine, Noisy-sur-Ecole, Tousson, Ury et Le Vaudoué.

La composition du conseil de la future communauté est régie par les dispositions de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), selon le poids démographique de chaque commune.

La future communauté disposera d'un conseil de 52 membres selon le droit commun, répartis comme suit :

Commune (par rang démographique)	Population municipale	Répartition de droit commun	
		Sièges	Ratio de représentativité
Fontainebleau	14 839	11	97 %
Avon	13 761	10	95 %
Bois-le-Roi	5 617	4	93 %
<b>Bourron-Marlotte</b>	<b>2 690</b>	<b>2</b>	<b>98 %</b>
Vuillaines-sur-Seine	2 650	2	99 %
Chartrettes	2 602	2	101 %
Héricy	2 527	2	104 %
La Chapelle-la-Reine	2 521	1	52 %
Samoreau	2 325	1	56 %
Perthes-en-Gâtinais	2 137	1	61 %
Samois-sur-Seine	2 095	1	63 %
Chailly-en-Bière	1 982	1	66 %
Noisy-sur-École	1 909	1	69 %
Barbizon	1 277	1	103 %
Achères-la-Forêt	1 201	1	109 %
Cély-en-Bière	1 180	1	111 %
Saint-Sauveur-sur-École	1 109	1	118 %
Arbonne-la-Forêt	1 040	1	126 %
Ury	819	1	160 %
Saint-Martin-en-Bière	787	1	167 %
Le Vaudoué	767	1	171 %
Recloses	704	1	186 %
Fleury-en-Bière	653	1	201 %
Tousson	368	1	356 %
Saint-Germain-sur-École	345	1	380 %
Boissy-aux-Cailles	307	1	427 %
<b>Total</b>	<b>68 212</b>	<b>52</b>	

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de Bourron-Marlotte que la répartition des sièges soit faite selon les règles de droit commun.

**Vote :** Adopté à la majorité (1 voix contre, Monsieur Bouillette Lionel)

## **9 – Avis sur l'adaptation de limites territoriales d'arrondissement en Seine-et-Marne**

Monsieur le Maire expose que dans un courrier daté du 22 septembre 2016 à destination des maires du département, le Préfet de Seine-et-Marne annonce une concertation relative à la réforme de l'échelon de l'arrondissement du département visant à adapter les limites territoriales aux cartes intercommunales telles qu'elles seront constituées au 1er janvier 2017.

Ainsi, le découpage des arrondissements de Fontainebleau (duquel Bourron-Marlotte dépend) et de Provins présente deux possibilités comme le suggèrent les deux cartes en annexe :

- l'ensemble du territoire élargi au 1er janvier 2017 de la Communauté de Communes des « Deux Fleuves »\* au sein de l'arrondissement de Fontainebleau ;

- la seconde option le situe dans l'arrondissement de Provins.

\* territoire autour de Montereau-Fault-Yonne.

Monsieur le Maire propose que le Conseil municipal de Bourron-Marlotte exprime son intérêt au rattachement du territoire futur des « Deux Fleuves » à l'arrondissement de Fontainebleau pour les raisons suivantes :

- le bassin de vie du sud Seine-et-Marne inclut naturellement la région de Montereau-Fault-Yonne, tant dans les déplacements que dans l'équilibre économique développé à travers le Pacte Sud 77 ;

- l'intégration de 14 nouvelles communes dans l'arrondissement de Fontainebleau renforcera la légitimité des représentations de l'Etat dans le sud Seine-et-Marne (sous-Préfecture, Trésorerie, Tribunal d'Instance...);

- la continuité territoriale sera de nature à engager une logique de développement des actions touristiques tournées vers le patrimoine identitaire du sud Seine-et-Marne en logique avec le projet de parc à thème « Napoléon » porté par le Maire de Montereau, ainsi que vers les activités liées aux pratiques sportives en milieu naturel ;

- Les trois hôpitaux de Fontainebleau, Nemours et Montereau fusionnent au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et seront sous une direction unique.

- Enfin le contexte géographique sera de nature à développer des politiques cohérentes de préservation des espaces naturels.

**Vote :** *Adopté à l'unanimité*

## **10 – Donations.**

La mairie-musée se nourrit de l'apport progressif d'œuvres caractéristiques de l'histoire artistique de son village. Deux nouvelles œuvres viennent enrichir les collections en voie d'inventaire.

1. Une aquarelle de Jean-Pierre VINCENT, intitulée « Glycines – ruelle des Mathurins » – 2016 – au format 41,5 x 51 cm / 29 x 39 cm hors cadre.

Il s'agit d'un don de l'artiste.

2. Un service de grès bleu, signé au verso des céramiques « EM » pour Emile MOUSSEUX – après 1916 – se décomposant comme suit : un plateau de 28,5 cm de diamètre, 6 tasses au format 8,5 x 6 cm, et une carafe au format de 22,5 x 8,5 cm.

Il s'agit d'un don de Monsieur et Madame de CRICK

**Vote :** *Adopté à l'unanimité*

## **11 – Demande de subvention auprès de la région pour la réfection de chaussée suite à la crue du Loing de juin 2016.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame la Sénatrice, Anne CHAIN-LARCHE a adressé un courrier visant à informer que la Région Ile de France avait débloqué des fonds spécifiques pour les travaux de réfection pour les communes reconnues en état de catastrophe naturelle suite à la crue du Loing.

La réfection des chaussées détruites par les inondations devrait s'élever à une somme globale de 74.129,00 € HT. Le budget communal n'est pas en mesure d'absorber à lui seul cette dépense.

En conséquence, le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre auprès de la Région à concurrence de 30% du montant.

**Vote :** *Adopté à l'unanimité*

## **12 – Informations Diverses**

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal de soutenir l'action du personnel de la Polyclinique de Fontainebleau, qui vise à maintenir l'activité de la maternité. L'assemblée est d'accord pour accorder son soutien (1 abstention de Madame Cerceau).
- Monsieur Frédéric BASSOULET fait le point sur la commission tourisme : Dans le cadre de l'inauguration de l'office de tourisme, des personnalités du nouveau territoire intercommunal sont venues à Bourron-Marlotte. Ceci a permis de leur présenter le plan d'action sur les trois années à venir, notamment sur le développement de boucles connectées alternatives à la voiture de manière à permettre de thématiser les circuits proposés aux touristes autour de notre patrimoine, de notre logique culturelle et artistique, mais aussi de manière à relier Nemours et Fontainebleau pour créer un mouvement entre les deux grandes intercommunalités et de faire de ses deux bassins de vie deux grands pôles touristiques.

Il a également été proposé au président de l'office de tourisme de dédié un espace au cinéma et au numérique eu égard à l'historique et à l'activité présente sur le village.

Il a suggéré que dans le cadre de l'intercommunalité, se développent des "packs tourisme" qui permettent de fidéliser les touristes de manière à ce qu'ils découvrent la culture à travers Barbizon, Fontainebleau et Bourron-Marlotte qui proposent à elles trois de retracer plusieurs périodes artistiques permettant de créer un lien sur l'ensemble du XIX<sup>ième</sup> et le début du XX<sup>ième</sup> siècle. Cela permettrait d'aller au-delà de la visite classique que font les touristes sur une demi-journée ou une journée, mais de poursuivre sur une nuitée et de fidéliser les passages sur le territoire.

Précisons que Bourron-Marlotte ne cherche pas à créer un tourisme de masse mais un tourisme de qualité et que les communes ont tout à gagner de faire du tourisme le socle moteur de la future intercommunalité.

La première réalisation concrète est née d'une initiative du Vélo Club Fontainebleau-Avon et l'amicale des pompiers, qui pour la deuxième année vont proposer trois boucles de randonnée VTT au départ d'Avon et de Bourron-Marlotte en concomitance. Il y aura une première boucle de 60 KM pour les personnes aguerries, une de 40 Km pour les amateurs confirmés et une boucle de 15 Km pour les familles. La boucle destinée aux familles, qui partira de Bourron-Marlotte, sera le lancement d'un premier circuit de découverte du territoire qui passera par des lieux insolites afin de faire comprendre aux familles que Bourron-Marlotte, c'est à la fois de la nature, de la culture, du patrimoine, du bien vivre. Cette boucle sera inaugurée le 23 octobre 2016.

- Monsieur Alain TORRES, Maire-Adjoint, fait le point sur les travaux en cours et à venir :
  - La première partie des travaux du CV03, entre Bourron-Marlotte et Gretz a été réalisée.
  - Le revêtement de la rue Allongé sera réalisé semaine 40.
  - Le chantier du restaurant scolaire continue dans le respect du planning.
  - Les travaux de remplacement des branchements plomb progressent : la ruelle du Pressoir et les rues Marceau et des Mathurins vont être réalisées.
  - L'engazonnement de la rue Blaise de Montesquiou est pratiquement terminé.
  - Les panneaux d'affichage "Village de caractère" ont été réceptionnés et vont être posés.
  - Le parking de Renoir sera terminé pour début novembre 2016.
  
- Madame Chantal PAYAN fait le point sur la Commission Communication :
  - Concernant le site internet, le prestataire est en train de mettre en place les contenus et devrait faire une présentation très prochainement.
  - Le prochain bulletin (BM 61) paraîtra vers le 19 octobre.
  - La prochaine newsletter sortira début octobre.
  
- Madame Chantal PAYAN fait le point sur le CCAS :
  - Dans sa dernière séance, le CCAS avait voté une collaboration avec La Poste pour un service qui s'appelle Cohésio, et qui consiste en une vigie des facteurs de la commune sur les personnes fragilisées ou âgées. Le CCAS a décidé de faire un essai sur une période de trois mois auprès de dix personnes âgées, à raison d'une visite par semaine. Si cette collaboration s'avère utile, la convention de partenariat sera prolongée. Les facteurs, pendant leur tournée, dédient un peu de temps auprès des dix personnes pour s'assurer que tout va bien et signaleront au CCAS toute personne qui leur paraît en difficulté (maladie, isolement...).
  - La dernière séance de conte a eu beaucoup de succès puisque nous avons accueilli une trentaine de personnes. Le prochain conte aura lieu courant décembre 2016.
  
- Monsieur Victor VALENTE fait le point sur les associations :
  - Il y a quatre dates à retenir :
    - Le salon Arts et Terroir les 1<sup>er</sup> et 2 octobre.
    - PasséOmobile qui présente une soixantaine de voitures de collection de 8h30 à 10h le 2 octobre sur le terrain de la salle des fêtes
    - Randonnée VTT le 23 octobre 2016.
    - Marche nordique le 6 novembre, organisée avec PFAS 77.
  
- Madame Nathalie DUWEZ fait le point sur la commission affaires scolaires, petite enfance et jeunesse :
  - La rentrée scolaire s'est bien passée. L'école maternelle est restée avec 3 classes et l'école élémentaire avec 6 classes, après la fermeture d'une classe.
  - Le 14 octobre aura lieu la boum d'Halloween pour les enfants.
  - Le 17 octobre auront lieu les élections du nouveau Conseil Municipal d'enfants.
  - Le 10 décembre aura lieu le spectacle de Noël ouvert également aux enfants des pompiers.



- Madame Marie-Hélène CAMUS fait le point sur le développement économique et les commerces :
  - L'ancien Atelier RIGAUD, qui a été vendu et sera transformé en galerie, n'a toujours pas ouvert car il a pris du retard dans les travaux d'aménagement. L'ouverture est prévue au mois de juin 2017.
  - La société "Net it be" (assistance informatique auprès de particuliers et d'entreprises) s'installera dans l'ancienne agence immobilière "Côté maisons", rue Leclerc.
  - Le marché de Noël se tiendra le samedi 17 décembre.

- Monsieur QUÉNU fait le point sur la commission culture :

Il souhaite remercier les personnes qui se sont investies dans les journées du patrimoine qui ont fédéré beaucoup de personnes : 1000 au château, 214 à l'église, 50 personnes pour la visite du village.

Un bilan qualitatif et quantitatif sera adressé aux membres du Conseil ainsi qu'aux bénévoles.

Monsieur JOUBERT informe l'assemblée qu'il y a actuellement un tournage de film sur la commune. Il s'agit du film "Knock", avec comme acteur principal Omar SY.

- Monsieur DEMIERE :

Le salon du livre aura lieu le dimanche 27 novembre. Il devrait plus particulièrement être dédié à la jeunesse, avec trois animations : lecture de contes, travaux d'illustration et présentation d'un kamishibai (théâtre japonais en papier).

La séance est levée à 21h50

Fait à Bourron-Marlotte, le 11 octobre 2016.

Le Secrétaire de Séance

Sylvain LAVELLE



Le Maire

Jean-Pierre JOUBERT